



Appel d'Offres pour Deux Projets Artistiques

Noël 2026 / Semaine Sainte 2027

Chêne, le 26 juillet 2026

Dans le cadre des célébrations de la Nativité 2026 et de la Semaine sainte 2027, la Paroisse protestante de Chêne met au concours la réalisation de deux projets artistiques originaux, chacun illustrant un des événements qui sont célébrés à ces occasions - **la naissance de Jésus** ainsi que **la mort et la résurrection du Christ** - selon les modalités suivantes :

1. La participation à l'un, l'autre ou aux deux projets est ouverte à toute personne ou groupe de personnes se reconnaissant dans la foi chrétienne et dans les valeurs du protestantisme. Un lien particulier, même indirect, avec la Paroisse de Chêne sera apprécié mais n'est pas un critère de sélection.
2. Les projets proposés doivent être une création artistique et doivent être aisément compréhensibles du plus grand nombre.
3. Les projets proposés doivent contenir une symbolique manifeste et illustrer un des moments clés de la vie du Christ que sont la Nativité ainsi que de la Passion et/ou la Résurrection. Ces sujets pourront être conjugués ou non à d'autres passages explicitement tirés des Écritures où la même thématique se retrouve ou est annoncée.
4. Le coût de chaque projet et de sa réalisation proposée ne doit pas dépasser les CHF 3'000 TTC. Ce montant comprend notamment les honoraires de conception ainsi que les frais de réalisation (matière première et main d'œuvre) et les frais d'installation le cas échéant.
5. Les projets proposés ne sauraient en aucun cas être des images de dévotion ou de culte, mais doivent être des œuvres artistiques à teneur spirituelle.
6. Les projets proposés doivent s'inscrire harmonieusement dans le cadre architectural qui leur sera dédié, à savoir le Temple de Chêne-Bougeries ou le Centre paroissial de Chêne-Bourg, selon le choix de l'artiste.
7. Les projets proposés ont la possibilité d'inclure la participation des paroissiens à leur réalisation.
8. Le choix des supports et des techniques est totalement libre pour autant que l'œuvre soit permanente.
9. L'utilisation de l'IA [intelligence artificielle] est formellement exclue dans le processus de création.
10. Sur la base des points précédents, la Commission chargée de cet appel d'offres effectuera une sélection des projets qui y répondent le mieux à son avis et la soumettra aux suffrages du Conseil de paroisse qui sera chargé de les départager à la majorité qualifiée de 2/3 des membres présents. Ces décisions ne sont pas sujettes à recours.
11. En cas d'acceptation du projet présenté et suite à la remise de l'œuvre ou son installation dans les délais et du paiement du prix demandé, la paroisse protestante de Chêne deviendra propriétaire de l'œuvre réalisée et aura notamment toute liberté de

l'exposer. Après la première exposition durant la période de Noël, respectivement de la Semaine Sainte dans le lieu choisi par l'artiste, elle pourra l'exposer à nouveau quand elle l'estime approprié dans un de ses lieux de cultes ou un des locaux paroissiaux.

12. Le délai de remise des propositions et des œuvres est fixé selon le calendrier suivant ;
 - a. Projet Noël 2026 :
 - i. 14 août : dépôt du projet
 - ii. 15 septembre : décision de la Commission
 - iii. 22 septembre : décision du Conseil de paroisse
 - iv. 15 décembre : remise de l'œuvre et installation
 - b. Projet Semaine Sainte 2027
 - i. 15 octobre : dépôt du projet
 - ii. 16 novembre : décision de la Commission
 - iii. 15 décembre : décision du Conseil de paroisse
 - iv. 15 mars : remise de l'œuvre et installation

Les propositions, munies d'un argumentaire, d'éventuelles illustrations, d'un devis, et de tout autre élément pertinent, sont à adresser par mail ou par courrier à Commission Appel d'offres projets artistiques, Paroisse de Chêne – Secrétariat, Centre paroissial protestant, 77 Rue de Genève, 1225 Chêne-Bourg, tél: 022 348 93 56, Courriel : secretariat.chene@protestant.ch